MÉSANGER

ARRETE 2024 NP 41
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire de Mésanger,

Vu *le Code de la Route,*
Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu *la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,*
Considérant *la demande d'autorisation déposée par l'association « BADMINTON » d'occuper le domaine public communal lors de l'organisation d'un tournoi le 13 avril 2024,*

ARRETE

Article 1 : L'association BADMINTON, représentée par M. MELKA David, ayant son siège au 272 rue de Picardie, à MESANGER (44522), est autorisée à occuper le domaine public communal :

Parking du complexe du Pont Cornouaille
378 rue Cornouaille

Article 2 : Cette autorisation est accordée pour le samedi 13 avril 2024.

Article 3 : Pendant la durée d'occupation :

- L'accès par des véhicules motorisés, sauf véhicules de secours, sera interdit sur le site partir du 2e parking situé au Nord de la salle ;
- Le stationnement sera interdit sur ce parking.

Article 4 : La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par le demandeur.

Article 5 : Le permissionnaire est autorisé à partir du vendredi 12 avril à 16h00 à mettre en place une barrière ou un dispositif de signalisation délimitant l'emprise de la future interdiction.

Article 6 : Pendant la durée de l'occupation, le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté. En cas de détériorations, de dégradations ou de salissures constatées, la commune de Mésanger fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 7 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Fait le 18 mars 2024

L'adjoint délégué à la voirie et aux espaces verts
Philippe JAHAN

MAIRIE DE MÉSANGER (Loire-Atlantique)